

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

⑪ N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 464 809**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

**N° 79 23086**

---

⑤4 Procédé de fabrication d'objets décoratifs ou utilitaires en simili granit et les objets obtenus par ce procédé.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). B 28 B 11/04 // B 44 F 9/04.

⑫2 Date de dépôt..... 17 septembre 1979.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④1 Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 12 du 20-3-1981.

---

⑦1 Déposant : DELEROT Olivier et BAUDY Michel, résidant en France.

⑦2 Invention de : Olivier Delerot et Michel Baudy.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire : Cabinet Michel Bruder,  
10, rue de la Pépinière, 75008 Paris.

La présente invention concerne un procédé de fabrication d'objets décoratifs ou utilitaires en simili granit et les objets obtenus par ce procédé.

On connaît déjà divers procédés permettant d'obtenir des  
5 objets en pierre reconstituée, par exemple des statues ou des objets  
utilitaires tels que cendriers. Ces procédés font appel à un mélange de  
particules assemblées entre elles au moyen d'un liant. Toutefois le résultat obtenu avec ces procédés n'est pas tout à fait satisfaisant car il apparaît à l'oeil nu, d'une manière évidente, que les objets obtenus par ces  
10 procédés ont été fabriqués par moulage et qu'il s'agit de reproductions plus  
ou moins grossières. Cette constatation évidente est renforcée en outre  
par l'aspect neuf que présentent ces objets.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en procurant un procédé permettant d'obtenir des objets présentant toutes les  
15 caractéristiques du granit ancien, sans qu'il soit possible à un oeil averti  
de faire la différence avec des objets réalisés réellement en granit.

A cet effet ce procédé de fabrication d'objets décoratifs ou utilitaires en simili granit est caractérisé en ce que l'on forme le corps de  
l'objet à partir d'un mélange de sable, de ciment et d'eau qu'on laisse  
20 sécher, on recouvre ensuite la surface de l'objet d'une couche abondante  
de peinture blanche qu'on laisse sécher, puis on projette sur l'objet peint  
en blanc deux couches successives de petites taches de peinture de couleurs respectives marron et noire, après séchage de ces taches on applique  
au pinceau une couche de vernis incolore pour l'extérieur, puis on projette  
25 sur ce vernis avant que ce dernier ne soit sec, un mélange pulvérulent  
de sable et de paillettes de mica blanc qui adhèrent ainsi au vernis et on  
laisse sécher ce dernier. Suivant une caractéristique complémentaire de  
l'invention, lorsqu'on désire obtenir des objets présentant l'aspect du  
granit ancien, on recouvre l'objet d'une couche de peinture verdâtre diluée  
30 en appliquant plus ou moins cette peinture suivant les zones où l'on veut  
faire apparaître une simili mousse verdâtre.

On utilise de préférence, pour projeter les deux couches successives de taches de peintures marron et noire, un pinceau enduit de  
peinture et dont on laisse détendre les poils en direction de l'objet, après  
35 les avoir préalablement courbés en sens inverse. Du fait de l'élasticité

des poils, ceux-ci reprennent leur position originale et chacun d'eux projette une petite goutte de peinture qui, en s'écrasant sur la surface de l'objet, forme une petite tache.

5 Le vernis incolore pour extérieur qui est appliqué sur les petites taches de peintures marron et noir est de préférence celui vendu dans le commerce sous le nom de "CAPAPLEX".

10 Le mélange de sable et de mica blanc est de préférence projeté manuellement sur le vernis qui forme un adhésif retenant les particules de sable et de mica. Des retouches peuvent être effectuées également à la main pour égaliser ou modifier la répartition des particules de sable et de mica sur le vernis.

15 La couche de peinture verdâtre qui est appliquée à la fin de la mise en oeuvre du procédé suivant l'invention permet d'obtenir un effet de vieillissement saisissant. Cette peinture donne dans certaines zones une couleur verdâtre identique à celle de la mousse qui apparaît sur du granit naturel exposé à l'humidité, au bout d'un certain temps. Cette peinture est plus ou moins diluée en utilisant un diluant approprié.

20 Le procédé suivant l'invention permet d'obtenir des objets divers dont la densité est voisine de celle du granit naturel. En outre l'aspect de ces objets est rigoureusement identique à celui du granit naturel vieilli par les intempéries et il est absolument impossible, au premier abord, de faire une distinction entre les objets en simili granit obtenus par le procédé suivant l'invention et les objets en granit naturel anciens.

25 Le procédé suivant l'invention permet ainsi de fabriquer des objets décoratifs tels que statues, pieds de lampes, encadrements de miroirs, cendriers etc. ou bien encore des blocs d'architecture tels que linteaux de fenêtres, colonnes etc., tous ces objets présentant l'aspect du granit ancien.

30 Le procédé permet de reproduire aisément des sculptures ou des blocs de granit taillé puisqu'il suffit d'en réaliser des moulages en plâtre, les moules ainsi obtenus servant à couler le mélange de sable, de ciment et d'eau dont sont formés les corps des objets fabriqués par le procédé.

REVENDICATIONS

1. Procédé de fabrication d'objets décoratifs ou utilitaires en simili granit caractérisé en ce que l'on forme le corps de l'objet à partir d'un mélange de sable, de ciment et d'eau qu'on laisse sécher, on recouvre ensuite la surface de l'objet d'une couche abondante de peinture blanche qu'on  
5 laisse sécher, puis on projette sur l'objet peint en blanc deux couches successives de petites taches de peinture de couleurs respectives marron et noire, après séchage de ces taches on applique au pinceau une couche de vernis incolore pour l'extérieur, puis on projette sur ce vernis  
10 avant que ce dernier ne soit sec, un mélange pulvérulent de sable et de paillettes de mica blanc qui adhèrent ainsi au vernis et on laisse sécher ce dernier.
2. Procédé suivant la revendication 1 caractérisé en ce que lorsqu'on désire obtenir des objets présentant l'aspect du granit ancien, on recouvre  
15 l'objet d'une couche de peinture verdâtre diluée en appliquant plus ou moins cette peinture suivant les zones où l'on veut faire apparaître une simili mousse verdâtre.
3. Procédé suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2 caractérisé en ce que l'on utilise pour projeter les deux couches successives de  
20 taches de peintures marron et noire un pinceau enduit de peinture et dont on laisse détendre les poils en direction de l'objet, après les avoir préalablement courbés en sens inverse.
4. Objet en simili granit obtenu par le procédé suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3.